

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
25 octobre 2023

Soumis au vote du Conseil académique

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h32 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Excusée, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Excusé
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AUBOURG Sébastien	Absent
EL QADIRI Mohamed	Excusé, a donné procuration à Monsieur SILLY
AUDRAIN Léa	Absente
BARBE Valérie	Excusée
BARICHARD Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
BASTIAT Guillaume	Excusé, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
BATY Benoît	Excusé
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration à Monsieur DENECHERE
BOUIS Sylvie	Excusé, a donné procuration à Madame ALLAIN
BRÉARD Dimitri	Présent
Jault Nathan	Excusé, a donné procuration à Monsieur BEHUET
BRIS Céline	Absente
BREON Lucie	Absente
CADOUX Annaëlle	Absente
CAMUS Sandra	Excusée
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
RATEL Emilie	Présente
CHEN Jaspe	Excusée, a donné procuration à Monsieur BEHUET
CHUREAU Véronique	Présente
COADOU Franck	Excusé
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur DAUCÉ
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Absent

GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
CARROUE Equinoxe	Présente
HOWA Hélène	Présente
HUGONNIER François	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
JOSSE Méлина	Absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
KERBELLEC Yann	Absent
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame MOJTAHID
LONG Martine	Absente
MALLEGOL Patricia	Absente
MANN Etienne	Présent
MARCHAIS Véronique	Excusée
MASLET Adrien SILLY Paul	<i>Présent</i>
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Madame LE NAN
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur DAUCE
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Madame PRUNIER
PELTIER Didier	Présent
PERCHEPIED Laure	Excusée, a donné procuration à Madame HOWA
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Présente
RONAN Hamard	Excusé, a donné procuration à Monsieur SILLY
ROUGER Manuel	Excusé
ROUSSEAU Audrey	Excusée
ROY Pierre-Marie	Présent
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO

TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROY
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membres invités à titre consultatif :

BOUQUET Didier, Directeur Général des Services

DELABAERE Éric, Vice-président Politique ressources humaines et dialogue social

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations	1
1.1 Élections aux conseils centraux 2024	1
2. Approbation des procès-verbaux du CAc	1
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 04 juillet 2023	1
2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2023	1
3. Affaires générales et statutaires.....	1
3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection ...	1
4. Ressources humaines	2
4.1 Campagne d’emploi 2024 des enseignants-chercheurs.....	2
4.2 Campagne d’emploi 2024 des personnels BIATSS	3
ANNEXE : diaporama de la séance du 25 octobre 2023.....	8

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h35 en Salle du Conseil de la Présidence.

À l'ouverture de la séance du 25 octobre 2023, 44 membres sont présents ou représentés (75 membres en exercice, 21 membres présents, 23 procurations).

1. Informations

1.1 Élections aux conseils centraux 2024

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*) en indiquant que le scrutin par voie électronique à distance aura lieu du mardi 30 janvier 2024 à partir de 9 h au mercredi 31 janvier 2024, jusqu'à 17h sans interruption. Cette disposition par voie électronique permet d'avoir des élections qui se déroulent pendant quasiment 48h et constitue un gain énorme dans l'organisation globale des élections à l'échelle de l'établissement. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au lundi 15 janvier 2024 à 15h. Les listes définitives des candidats et des professions de foi seront affichées le mercredi 17 janvier 2024. Le dépouillement aura lieu le 31 janvier et la proclamation des résultats le 2 février 2024 au plus tard. La participation aux élections des représentants personnels est généralement très importante contrairement aux élections des représentants usagers. Or, il est important que les étudiants s'expriment par le biais des élections et Monsieur ROBLÉDO aimerait que le taux de participation soit un peu plus important.

2. Approbation des procès-verbaux du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 04 juillet 2023

Le procès-verbal du Conseil académique du 04 juillet 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2023

Le procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*) et indique que c'est la dernière fois qu'il le présente en Conseil académique. Il faut encore compléter le collège des usagers dans la section disciplinaire des usagers, avec deux sièges à pourvoir par deux hommes et deux sièges à pourvoir par deux femmes. Il précise qu'il n'est pas possible d'être à la fois membre de la section disciplinaire et de la cellule VDH. Les personnes éligibles sont les étudiants et étudiantes élu.es au Conseil académique, titulaires comme suppléants. Aucune candidature n'a été transmise mais la procédure l'engage à effectuer également une demande en séance. Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il s'était engagé auprès des étudiants à ce qu'il y ait autant de personnels que d'étudiants au sein

de la section disciplinaire des usagers. Or, il ne va plus pouvoir faire respecter cette règle non écrite étant donné qu'aucun étudiant ne candidate pour faire partie de la section disciplinaire alors qu'il reste 4 sièges à pourvoir.

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées.

4. Ressources humaines

4.1 Campagne d'emploi 2024 des enseignants-chercheurs

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*) en débutant par les orientations politiques. Il fait état d'un soutien aux formations, par la création de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs mais aussi d'un soutien aux laboratoires sur des axes stratégiques de recherche. Un autre principe porte sur le fait qu'il n'y a aucun gel de poste. Pour autant, il y a toujours quelques réfrigérations de poste c'est-à-dire qu'un ATER est recruté sur un poste au lieu d'un enseignant-chercheur titulaire pendant un an voire plus. Ce choix avait été fait il y a quelques années pour des raisons d'économies budgétaires. Monsieur ROBLÉDO s'appuie beaucoup moins sur ce principe depuis deux ans lorsque l'Université d'Angers a créé des postes. Il devenait en effet incongru de créer des postes d'un côté et d'en réfrigérer d'un autre.

Il annonce que 18 postes de MCF vont être mis au recrutement en 2024 (13 en 2023) dont 3 créations et 2 susceptibles d'être vacants. Les 3 créations sont les suivantes :

- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 22, laboratoire TEMOS
- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 30, laboratoire ESO
- ESTHUA, Département Ens Tourisme et Loisirs, section 06, laboratoire GRANEM

Il précise que les deux premiers postes vont être financés par les ressources propres de l'ESTHUA, ce qui va permettre de stabiliser des postes qui ont été créés dans le cadre de la mise en place du réseau des écoles universitaires de Tourisme. L'ESTHUA a bénéficié de financements pendant deux ans et des ECER avaient été recrutés. Le troisième poste fait suite à une mobilité interne d'une collègue qui ne souhaitait plus rester à l'ESTHUA. Elle a été affectée dans une autre composante et le besoin d'enseignement réalisé à l'ESTHUA demeure. Il s'agit donc d'un recrutement net.

Monsieur DAUCÉ aimerait savoir si la composante qui accueille dorénavant la collègue devra rendre un poste à terme.

Monsieur ROBLÉDO répond que non. Il s'agissait de faire face à une situation d'incompatibilité de travail qui aurait pu dégénérer en risques psychosociaux. Il fallait traiter la situation d'urgence. Il évoque ensuite la campagne d'emplois des PR en annonçant que 10 postes de PR vont être mis au recrutement en 2024 dont 1 susceptible d'être vacant et 2 repyramidages MCF vers PR pour favoriser la progression de carrière des collègues de l'Université d'Angers. Les deux repyramidages sont les suivants :

- IUT, Département Ens Génie Biologique IUT, section 64, laboratoire MITOVASC
- Sciences, Département Ens Sciences Mathématiques, section 25, laboratoire LAREMA

Monsieur DELABAERE explique que le poste repyramidé en section 25 vise une PR de l'UPEC qui est actuellement à l'Université d'Angers en disponibilité sur un poste Connect Talent. Il était prévu dans ce cadre qu'elle demande une mutation en 2024.

Monsieur ROBLÉDO informe que 43 postes d'ATER sont inscrits à la campagne d'emplois 2024 (27 en 2023). Certains postes sont « ministériels » alors que d'autres sont installés sur des postes de titulaires vacants pour différentes raisons (retraite, décès, détachement, disponibilité...). Il y a également 22 postes de MAST/PAST (20 en 2023) dont 1 poste transformé en IGE (Santé), 1 activation d'un accord « campagne d'emploi » 2023 et 4 créations qui sont les suivantes :

- LLSH, Département d'enseignement LLSH, section 23
- Santé, Département d'enseignement Pharmacie Santé, section 86
- Santé, Département d'enseignement Pharmacie Santé, section 86
- Sciences, Département Biologie, section 66

Ces créations concernent principalement la Faculté de Santé en lien avec le dispositif Territoire Universitaire de Santé. Des pharmaciens ou médecins sont recrutés et sont mis en position de devenir praticiens hospitaliers à minima. Des financements extérieurs permettent de budgéter ce type de poste. C'était aussi l'objet de la réponse à l'appel à projet PIA 4 « ExcellencES sous toutes ses formes » où le projet présenté consistait à trouver des financements pluriannuels pour financer ce type de poste.

Monsieur DELABAERE explique que la masse salariale associée au poste transformé en IGE vient en aide à la création du département de Soins infirmiers. L'ensemble des créations de postes de MAST/PAST sont sur ressources propres. Il rappelle que les MAST/PAST créés sont des postes d'enseignants-chercheurs contractuels sur trois ans.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'une campagne d'emplois permet généralement de faire des économies la première année puisque les personnes qui quittent l'établissement ont un salaire plus élevé que les personnes recrutées. En revanche, l'impact en année pleine est plus important en cas de création. Le coût de la campagne d'emplois 2024 des enseignants-chercheurs sur le budget 2024 sera de - 896 k€. En revanche, elle aura un impact de + 592 k€ sur le budget 2025.

La campagne d'emploi 2024 des enseignants-chercheurs est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 46 voix pour et 3 abstentions, un membre porteur d'une procuration est arrivé en cours de séance.

4.2 Campagne d'emploi 2024 des personnels BIATSS

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe) en débutant par le détail des orientations politiques :

- Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences
- La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques recherche
- La déprécarisation des personnels
- La poursuite du recrutement d'apprentis

Monsieur ROBLÉDO identifie 13 postes de BIATSS titulaires de même niveau (19 en 2023) dont 1 en catégorie A, 7 en catégorie B et 5 en catégorie C. Il rappelle qu'il est permis de recruter un contractuel pour les postes de catégorie A et de catégorie B qui deviennent vacants afin d'éviter qu'il y ait un ralentissement de l'activité au sein du service, le temps de la vacance du poste. Or, il arrivait que le contractuel dispose des compétences requises pour le poste et soit très bien intégré dans le service, d'où une demande pour le recruter de façon pérenne. Les décisions étaient plutôt favorables il y a quelques années et la personne était alors cédésée. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas et le contrat s'arrête au 31 août de manière à pouvoir ouvrir au concours ces postes, et ainsi permettre des promotions et des progressions de carrière à des collègues de l'Université. Ces promotions sont possibles pour les postes de catégorie B pour les collègues de catégorie C et pour les postes de catégorie A pour les collègues de catégorie B. L'établissement ouvre également des concours pour des postes de catégorie C car il est plus facile de recruter des fonctionnaires que des contractuels dans un certain nombre de métiers. Il prend l'exemple des opérateurs logistique car le marché du travail les absorbe très rapidement.

Monsieur ROBLÉDO identifie également 7 repyramidages de BIATSS (1 en 2023) titulaires dont 4 vers ASI, 2 vers TECH et 1 vers SAENES

Monsieur DELABAERE indique que la gouvernance a travaillé de façon anticipée avec les composantes et les services sur les voies de concours qui restent encore à affiner et sont soumises à accord du MESR.

Monsieur ROBLÉDO présente enfin les 18 créations de postes par la voie contractuelle pour information (25 en 2023), dont 13 de catégorie A et 5 de catégorie B. Ces postes viennent principalement en accompagnement de projets pour lesquels l'Université d'Angers reçoit des financements. Il est prévu 10 contrats d'apprentissage (14 en 2023). Enfin 30 cédésations sont prévues en 2024 dont 5 pour des agents de catégorie C, 6 pour des agents de catégorie B et 18 pour des agents de catégorie A dont des infirmiers et des médecins. En conclusion, la campagne d'emplois ne se réduit pas à la portion congrue même s'il y a peu de créations. Monsieur ROBLÉDO espère que la personne qui lui succédera à la présidence de l'établissement arrivera à faire voter des campagnes d'emplois d'une manière synchronisée en y intégrant les ESAS.

Monsieur MANN aimerait connaître la situation de la masse salariale de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO répond que la masse salariale augmente par effet mécanique, via les créations d'emplois (de 2021 à 2024) mais surtout via le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les mesures de revalorisation salariale nationales non compensées. Cela fait maintenant trois ans que l'État fait payer des mesures avec l'argent qu'il ne veut pas mobiliser, d'où des impacts non négligeables pour les universités. La masse salariale atteint 150 M€ au budget rectificatif et était autour de 110 M€ lorsqu'il était vice-président, soit une augmentation de 40 M€ en 12 ans. Toutes les demandes formulées par les services et composantes n'ont pas pu être arbitrées favorablement par la gouvernance mais il est possible de fournir des efforts. Monsieur ROBLÉDO estime que la situation que connaît l'établissement est tellement injuste qu'il ne souhaite pas resserrer la bride ou geler des postes. Le budget rectificatif aura un résultat à - 5 M€ et il ignore encore le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) pour construire le budget 2024. Il sait simplement que les mesures de revalorisation salariale qui ont été actées en 2023 ne

4

seront compensées au mieux qu'à 50 % en 2024. L'Université d'Angers reçoit 1 500 € de moins en termes de dotation par étudiant que la moyenne nationale des universités qui sont dans sa catégorie. Cela signifie que l'établissement pâtit d'un sous-financement historique qui est trop important. Le taux d'encadrement est également plus faible que la moyenne nationale des universités de sa catégorie. Fournir des efforts reviendrait donc à baisser le taux d'encadrement ou ne recruter plus aucun étudiant en première année. L'Université d'Angers a en effet la même dotation que l'Université de Limoges qui a 10 000 étudiants de moins. Monsieur ROBLÉDO rassure toute la communauté en déclarant qu'il ne prendra pas ces décisions mais il souhaitait simplement montrer la réalité. L'Université d'Angers n'est pas en cessation de paiement mais il faudra que la situation évolue à un moment donné.

Monsieur DENÉCHÈRE sait qu'un certain nombre de présidents d'université effectuent des annonces dans la presse en expliquant la situation intenable de leur établissement. Il aimerait savoir si Monsieur ROBLÉDO envisage ce procédé et s'interroge sur la conséquence politique à court terme, en lien avec le fait qu'il n'est pas possible de réaliser des efforts budgétaires.

Monsieur ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers était en déficit l'année dernière en raison des revalorisations salariales nationales non compensées en 2022 et de la soustraction d'une notification que l'établissement avait reçue pour l'accueil de nouveaux étudiants. Si ces mesures n'avaient pas existé, l'Université aurait terminé l'année à l'équilibre. Ce déficit ne compte pas pour le rectorat puisque ce n'est pas du fait de l'établissement. En revanche, il y aura tout de même un déficit cette année si les mesures non compensées sont enlevées, de l'ordre de 2 M€. Ce déficit risque de compter pour le rectorat et il s'agira de ne pas être en déficit l'année suivante en espérant qu'il y ait des mesures particulières.

Monsieur ROBLÉDO annonce qu'une motion sera votée demain en CA en lien avec ce dossier. Pour autant, il faut que les motions créent l'émotion. L'Université d'Angers a par exemple 40 M€ de moins de subventions que l'Université de Reims ou l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour le même nombre d'étudiants, ce qui interroge. Elle est en réalité partie d'un niveau beaucoup trop faible lors du passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et il est maintenant compliqué de rattraper le retard. Monsieur ROBLÉDO pense que la motion sera également transmise à la presse et le rectorat en aura connaissance immédiatement puisqu'il y a un représentant du rectorat qui siège au CA. Il milite pour qu'un modèle de répartition des moyens soit mis en place qui soit davantage transparent car on ne sait plus comment les moyens sont affectés dans les universités. La dotation est généralement reconduite et le ministère accompagne sur des mesures particulières qui sont déployées à l'échelle nationale. Pour autant, il tient aussi à signaler que la SCSP a augmenté dans les mêmes promotions que la masse salariale, mais surtout en lien avec des mesures nationales c'est-à-dire avec des sommes identiques quelle que soit l'université. Il est plus simple pour le ministère de raisonner ainsi car il n'y a pas d'arbitrage à prendre, ce qui n'a pas permis à l'Université d'Angers de rattraper son retard.

Monsieur ALLAIN aimerait savoir si l'augmentation du point d'indice qui est annoncée pour janvier 2024 sera à la charge de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'État n'a pas compensé en 2023 et prévoit de compenser à hauteur de 50 % en 2024, voire 60 % pour quelques établissements dont

5

l'Université d'Angers fera partie. En 2025, la compensation sera totale mais l'objectif de Bercy est d'assécher les fonds de roulement des universités car il y aurait soi-disant 2 milliards d'euros qui dorment sur le compte des universités. Or, cette somme n'est pas forcément mobilisable. Monsieur ROBLÉDO peut comprendre la logique de l'État mais le fait d'imposer de manière identique, partout et tout le temps, pose question.

Monsieur ALLAIN aimerait savoir si des universités étaient, il y a quelques années, dans la position actuelle de l'Université d'Angers, et si elles ont réussi à s'en sortir.

Monsieur ROBLÉDO cite l'Universités Rennes 1 ou l'UBO. L'Université d'Angers a été une des premières universités, en 2012, à passer par un plan de retour à l'équilibre. Il était vice-président à l'époque et devait appeler les personnels pour leur signifier que leur contrat ne serait pas renouvelé. Un certain nombre de contrats avaient été arrêtés et la technique des réfrigérations avait alors été lancée. L'enveloppe des dotations aux composantes avait également été réduite. Toutefois, l'Université d'Angers avait réussi à s'en sortir parce qu'elle avait été accompagnée. La gouvernance travaille actuellement sur le budget 2024 et il annonce que les crédits ne seront ouverts qu'à hauteur de 92 %, ce qui correspond globalement au taux de consommation des crédits de fonctionnement, tout en précisant que cette règle sera adaptée en fonction des situations au sein de l'établissement. Monsieur ROBLÉDO ne souhaitait pas faire d'économies sur les RH pour ne pas détériorer les taux d'encadrement. Il était possible de construire le budget, il y a quelques années, sur la prévision de SCSP que l'établissement allait percevoir. Il faut dorénavant construire le budget sur la pré-notification qui est généralement transmise mi-novembre par le ministère. L'avantage est que le volume de ressources propres est assez bon, ce qui permet d'avoir un certain nombre de marges de manœuvre. L'IAE ne fonctionne qu'avec ses ressources propres par exemple, tout comme l'IUT. Cela permet de libérer des fonds de l'établissement qu'il est possible de réaffecter dans d'autres structures qui ont plus de difficultés à générer des ressources propres. Le principe de solidarité est ainsi mis en place au sein de l'Université d'Angers.

En conclusion, Monsieur ROBLÉDO a vraiment l'impression d'aller mendier auprès du ministère qui n'hésite pas, de son côté, à faire des reproches à l'établissement sur sa gestion financière. Il espère que le rectorat ira jusqu'au bout de son soutien et qu'il autorisera l'établissement à présenter demain en CA le budget rectificatif. S'il ne l'autorise pas, cela signifiera que le soutien politique n'existe pas et l'Université entrera alors en résistance.

Monsieur DAUCÉ aimerait savoir s'il est possible de se projeter au niveau de la démographie étudiante.

Monsieur ROBLÉDO note que le nombre d'étudiants n'augmente plus mais le niveau reste tout de même élevé. Il y avait 16 000 étudiants à l'Université d'Angers en 2010 et il y en a 26 000 aujourd'hui. Il est prévu une diminution dans les prochaines années en rapport avec la simple mécanique démographique. Il faudra aussi prendre en compte les flux étudiants exogènes qui viendraient d'autres régions ou de l'étranger. L'Université d'Angers a plutôt une image positive même s'il existe des problèmes de logement, et cette ville apparaît plus tranquille que d'autres villes aux alentours. Une autre dimension a trait à la qualité de vie des étudiants sur la ville d'Angers. Monsieur ROBLÉDO avoue que l'établissement refuse de nombreux étudiants nantais qui ne sont pas prioritaires, mais des parents préféreraient que leurs enfants viennent étudier à Angers plutôt qu'à Nantes.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

La vice-Présidente du Conseil d'administration
Françoise GROLLEAU

La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire
Sabine MALLET

Le Vice-Président Recherche
Philippe SIMONEAU

ANNEXE : diaporama de la séance du 25 octobre 2023